

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

**DE\_2019\_008**

**Séance du jeudi 31 janvier 2019**

**Membres en exercice : 27**

Date de la convocation: 25/01/2019

**Présents : 15**

*L'an deux mille dix-neuf et le trente-et-un janvier l'assemblée*

**Votants: 15**

*régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain*

**Pour : 15**

*JAFFARD,*

**Contre : 0**

**Secrétaire de**

**séance: Jean-Paul VELAY**

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Catherine BLACLARD, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

**Objet: Labellisation école Numérique - DE\_2019\_008**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la lettre de monsieur Jérôme Bressieux, conseiller pédagogique et référent numérique de l'académie de montpellier et portant sur l'opportunité, pour la commune de demander la labellisation numérique de l'école publique.

Ce label poursuit les objectifs suivants :

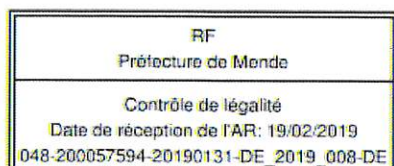
- attester d'usages du numérique et de niveaux d'équipement permettant ces usages
- structurer un dialogue pré établi entre l'école et la commune
- partager des référentiels communs pour le développement des usages pédagogiques pertinents.

Cela a pour conséquence de permettre aux écoles de profiter d'un niveau d'équipement et d'infrastructure satisfaisants, et de bénéficier d'un accompagnement spécifique de la circonscription de la DSDEN. Pour la commune, ce label valorise et développe notre stratégie éducative autour du numérique et renforce notre attractivité.

Au vu de l'engagement fort de la commune pour le développement du numérique dans son école, monsieur le maire propose au conseil municipal de se lancer dans la procédure de labellisation numérique de son école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'entreprendre la procédure menant à la labellisation numérique de l'école publique.



Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard

